Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260408-2026_37-DE

COMMUNE DE CHANTELOUP
35150
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 17
Vincent MINIER : Maire
M LAURENT Yann, Mme ARHAN Patricia, M. JAFFRO Gérald : adjoints
M. LEBRETON Gervais, M. QUEMENEUR Bernard, M. ENOND Michel, Mme CADET Héléna, M. DOREL Didier, Mme TRICOIRE Isabelle, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, Mme LE MINTER Laetitia, Mme JAUNY Manuela, M. BOVI Hervé, Mme CARRE Mélissa, M. CALME Erwann.

Absents : 2 (dont 2 pouvoirs)
Mme GOUR Christèle (donne pouvoir à Gérald JAFFRO), Mme HARDY-VIGNON Laurence (donne pouvoir à M. DOREL Didier)

Nombre de votants : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation :01/04/2026

M LAURENT Yann prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Assistait en outre à la séance :
Mme LUCAS Véronique, Secrétaire Générale de Mairie de la Commune de Chanteloup.

****

2026-37 :
Délibération portant constitution de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal,
Vu les articles L. 1414-1 et L. 1414-2 du CGCT,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

DECIDE de procéder à l'élection des quatre membres titulaires et des quatre membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires
Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4.75

	Voix	**Attribution au quotient**	**Attribution au plus fort reste**	**TOTAL**
Liste 1 : GOUR, LAURENT, JAFFRO et LEBRETON	19	4	0	4
Liste 2 : néant				

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260408-2026_37-DE

A : Christèle GOUR
B : Yann LAURENT
C : Gérald JAFFRO
D : Gervais LEBRETON

Membres suppléants
Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4.75

	Voix	**Attribution au quotient**	**Attribution au plus fort reste**	**TOTAL**
Liste 1 : HARDY-VIGNON, ENOND, QUEMENEUR, CALME	19	4	0	3
Liste 2 : néant				

PROCLAME élus les membres suppléants suivants :
A : Laurence HARDY-VIGNON
B : Michel ENOND
C : Bernard QUEMENEUR
D : Erwann CALME

****

Pour extrait conforme,
"Affaire inscrite à l'ordre du jour"
Le Maire, Vincent MINIER

Le Maire
Vincent MINIER